



Fiche thématique 1 - Mon territoire dans mon assiette

Votre territoire est déjà engagé dans la relocalisation de l'alimentation ? Souhaite s'engager sur cette thématique ? Préserver ses ressources en eau ? Favoriser le développement de projets ? L'agriculture et l'alimentation sont des enjeux majeurs de la relance économique et de la transition écologique, si vous êtes en CRTE, cette thématique a toute sa place dans votre contrat.

Approvisionnement de cantines, de maisons de retraites et autres structures médico-sociales, services de repas à domicile, magasins de producteurs locaux à destination des particuliers, plate-forme de mise en réseau, ou tout autre action, les possibilités de mises en œuvre sont nombreuses et complémentaires.

Retrouvez dans ce chapitre des arguments pour en parler, des pistes pour mener à bien ce projet, des exemples et des réflexions sur les synergies entre ce projet et un CRTE, un PCAET ou un PLUi.

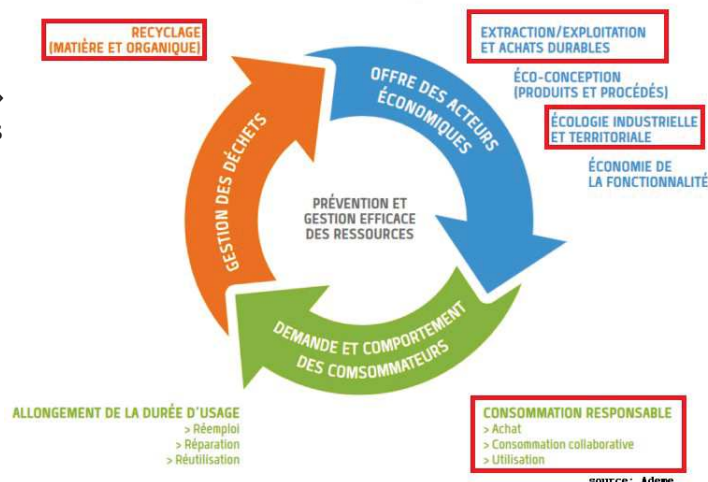
1) Contexte

Boussole de l'économie circulaire

La dynamique « Mon territoire dans mon assiette ! » de relocalisation de l'alimentation s'ancre dans plusieurs piliers de l'économie circulaire :

- exploitation et achats durables ;
- écologie industrielle et territoriale ;
- consommation responsable ;
- recyclage des biodéchets.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



Des arguments pour en parler !



En Bourgogne-Franche-Comté, le secteur résidentiel est le premier vecteur d'artificialisation des sols. Il s'agit également de la première explication avancée dans les documents d'urbanisme pour argumenter la consommation de l'espace. Cependant, la croissance de la population n'explique que 10 à 15 % de la croissance de l'emprise liée à l'habitat (source : étude Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté 2017 n°17). La mise en place d'une dynamique « Mon territoire dans mon assiette » pourrait favoriser la prise de conscience de la valeur des terres agricoles périphériques.

La dynamique « Mon territoire dans mon assiette ! » de relocalisation de l'alimentation contribue à relever de nombreux défis d'un territoire :

- **économiques** : faciliter et sécuriser les débouchés des agriculteurs locaux, accroître la résilience des exploitations par la diversification des productions, créer une dynamique de production locale de qualité ;
- **environnementaux** : réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au transport, valoriser les biodéchets en compost, prévenir le gaspillage alimentaire, préserver les ressources (eau, sols, biodiversité) par des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, préserver les sols (et en particulier les espaces agricoles) de l'artificialisation ;
- **sociétaux** : améliorer la santé des personnes, accroître l'autonomie locale, favoriser l'interconnaissance des acteurs ; favoriser l'acceptation de l'agriculture de proximité ; réduire l'isolement et la crise des vocations des agriculteurs.

Que dit la loi ?

→ Servir, dans les **restaurants collectifs**, des repas comprenant une part au moins égale, en valeur, à 50% de **produits sous signe de qualité** (AOP, AOC, IGP, HVE, bio et autres), dont 20% au moins issus de l'agriculture biologique (article 24 de la loi EGALIM, inscrit au I de l'article L. 230-5-1 du Code rural et de la pêche maritime).

→ l'article 60 du projet de loi Climat et Résilience dans sa version du 16 avril 2021 prévoit d'étendre toutes les dispositions de la loi EGALIM à la restauration collective privée dès 2024.

→ Mettre en place, par tous les opérateurs de la restauration collective publics comme privés et les opérateurs agroalimentaires, une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire** basée sur un diagnostic préalable comprenant : une estimation des quantités de denrées alimentaires gaspillées et de leur coût et une estimation des approvisionnements en produits sous signe de qualité (AOP,

AOC, IGP, HVE, bio et autres) que les économies liées à la réduction de ce gaspillage leur auraient permis de financer (échéance du diagnostic préalable : 21 octobre 2020) (article 88 de la loi EGALIM, inscrit au L541-15-3 du Code de l'Environnement).

→ En l'absence de SCOT approuvé, le PLUi doit comporter des **OAP commerciales et artisanales** qui définissent les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte [...] [le] maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population [...] » (article L151-6 du Code de l'Urbanisme).

→ L'article L.101-2 du code de l'urbanisme pose comme principe que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise notamment à atteindre la préservation des espaces affectés aux activités agricoles. Le projet de loi Climat et résilience consacre un chapitre entier à la lutte contre l'artificialisation des sols.

→ Encouragement du développement des **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** pour rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Ces projets participent à la consolidation de filières territorialisées et à la consommation de produits issus de circuits courts (loi d'avenir pour l'agriculture 2014, article L. 111-2-2 du Code Rural).

→ La règlement ,°4 du SRADDET énonce « les documents d'urbanisme mettent en œuvre une stratégie globale de réduction de la consommation de l'espace pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050. »



Le PAT, le Saint Graal ! Un projet de type « Mon territoire dans mon assiette » peut correspondre à un **Projet Alimentaire Territorial**, projet volontaire cadré et accompagné par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la DRAAF (techniquement et financièrement : PNA et PRALIM). Les PAT les plus aboutis peuvent faire l'objet d'une reconnaissance. Consulter des explications, guides, retour d'expériences et actualités : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Les-Projets-alimentaires,295>



2) Développer le projet

Le projet « Mon territoire dans mon assiette » est un projet structurant pour un territoire. Il apparaît indispensable de l'articuler avec les dispositifs territoriaux de transition tel que CRTE, PCAET et/ ou PLUi. Cette démarche nécessite **un portage politique, du temps agent, une mobilisation et une gestion de projet spécifique.**

Axes de travail et idées d'actions

Les possibilités d'**axe de travail** sont nombreuses, plus ou moins structurantes et complexes :

- alimenter les restaurations collectives (par exemple : cantines, maisons de retraites et autres structures médico-sociales, services de repas à domicile...)
- aider les exploitations agricoles à évoluer et à trouver des débouchés ;
- développer la vente des produits locaux sur le territoire (par exemple via les commerces, un magasin de producteurs, un magasin coopératif de consommateurs, un référencement...)
- préserver/ restaurer la qualité de l'eau, des sols ou la biodiversité ;
- lutter contre la précarité alimentaire ;
- limiter le gaspillage alimentaire ;
- ...

Idées d'actions :

- Accompagner la conversion en agriculture sous signe de qualité de producteurs,
- Accompagner la conversion en bio de producteurs,
- Alimenter les cantines avec ces productions locales sous signes de qualité et bio (critères de la loi Egalim),
- Installer des productions manquantes sur le territoire,
- Créer un atelier de transformation partagé,
- Créer une plate-forme de distribution,
- Créer une page internet, un catalogue référençant les producteurs et les lieux de distribution locaux
- Bâtir des partenariats pour créer des lieux de distribution locaux (par exemple avec des marchés, des AMAP, La Ruche Qui Dit Oui, les Locavors...)
- Créer un magasin de producteurs ou un magasin coopératif
- Accompagner la construction de partenariats équitables entre producteurs locaux et grande distribution
- Créer des halles où producteurs et consommateurs pourraient échanger...
- Accompagner la labellisation des produits du territoire pour alimenter la restauration collective
- Co-construire une logistique appropriée
- Co-construire des outils de transformation appropriés
- ...

Une méthode ancrée dans la co-construction

La philosophie de la méthode proposée est de co-construire un projet avec les acteurs du territoire, pour répondre à leurs besoins et leurs envies. Cette co-construction de projet permet d'avoir un support pratique pour créer l'écosystème d'acteurs, partager le diagnostic, travailler sur la stratégie et déboucher sur un projet d'activité économique co-construit, qui soude le collectif, donne à voir et constitue la première marche d'une dynamique de transition plus vaste.

Voici quelques [pistes](#) pour mener à bien ce projet :

1 - Des besoins à l'idée de projet

À ce stade, il est recommandé que l'orientation donnée par la collectivité soit assez large, pour laisser le champ libre à l'expression des acteurs.

→ **Diagnostics**

- Identifier l'écosystème d'acteurs

Lors du développement d'un projet autour des enjeux agricole et / ou alimentaire, il est fortement recommandé de commencer par un ou des échanges avec les services économiques, agricoles, environnement, climat ou autres de la collectivité et des collectivités partenaires (le cas échéant, EPCI, PETR, syndicats) pour recenser les partenariats possibles (informations déjà disponibles, contacts déjà établis, dynamiques similaires ou complémentaires). Les services de l'État, et notamment la DDT, pourront également être sollicités.

Il conviendra également d'identifier les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) à solliciter dans le cadre de la démarche.

→ Connaître son territoire et ses dynamiques (grosse / petite maille, selon le besoin) :

Lorsque cela est possible et utile, ces diagnostics pourront être co-construits avec les acteurs du territoire. Ces diagnostics ne viseront pas forcément l'exhaustivité, mais chercheront à caractériser les enjeux du territoire et à identifier les acteurs ressource.

- **Agricoles** : identifier les producteurs et productions locales ; les productions non commercialisées et les biodéchets ; les expérimentations existantes ; le foncier disponible avec une vision prospective (not. en fonction de l'âge des exploitants) ; les terres à potentiel maraîcher (qualité du sol, disponibilité en eau) ; les terres à potentiel fruitier ; le cas échéant, ces diagnostics pourront s'appuyer sur des documents existants, par exemple les atlas de la valeur des espaces agricoles mise à jour régulièrement par les DDT ou chambres d'agriculture.

- **Commercial** : identifier les acteurs économiques, les flux alimentaires du territoire, avec les voisins du territoire et plus éloignés (vers la restauration collective, cantines, divers commerces, aide alimentaire, circuits courts de commercialisation, AMAP, marchés, etc) existants ; les expérimentations existantes ; faire un diagnostic du gaspillage alimentaire de ces acteurs ;

- **Transformation et distribution** : identifier les acteurs économiques ; les circuits logistiques qui font le lien entre production / transformation / commercialisation ; faire un diagnostic du gaspillage alimentaire de ces acteurs.

→ **Concertation**

- Mobiliser les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) et partir de l'expression sensible de leurs besoins

Les acteurs du territoire seront mobilisés pour :

- **partager et enrichir** les diagnostics ;

- **se connaître** en partageant sur leur fonctionnement actuel et l'expression sensible de ce qu'ils identifient comme richesses du territoire, leurs envies et leurs besoins ;

- **faire émerger des idées de projet** collectives qui répondent à leurs besoins.

Cette mobilisation d'acteurs intégrera les services de la collectivité et des collectivités partenaires, des chambres consulaires.

→ Choisir l'idée de projet à développer

Le choix de l'idée de projet qui sera développé pourra être effectué par les acteurs, par la CC, par les deux. La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle soit pourvoyeuse d'emploi et d'activité.

2 - De l'idée au projet

À ce stade, il est recommandé que le cadre donné par la collectivité soit centré sur l'idée de projet retenue.

Pour transformer l'idée retenue en projet, il est proposé de procéder de la manière suivante, avec les acteurs du territoire qui le souhaitent :

→ Définir le cadre du projet :

- Écrire la feuille de route du projet en creusant l'idée dans son opérationnalité, en valorisant des actions déjà engagées, en s'inspirant d'actions ou de retours d'expérience menés par d'autres, etc
- Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, une gouvernance, des règles de fonctionnement, **un écosystème de partenariat**, etc

→ Étudier les opportunités et/ ou expérimenter, tester, ajuster. Éventuellement élargir le collectif ou l'activité, mobiliser des outils de financement. Valider les opportunités. Identifier le modèle économique.

3- Du projet à la création d'activité

Accompagnement du porteur de projet et du collectif à formaliser l'organisation de l'activité, **l'écosystème de partenariat**, le modèle économique et juridique. Potentielle nouvelle mobilisation d'outils de financement.

PROJETS INSPIRANTS

- Agrilocal

Agrilocal est une plate-forme numérique d'achat de produits locaux. Elle met directement en relation des acheteurs publics de la restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et des fournisseurs locaux (producteurs, artisans, entreprises locales), dans le respect des règles de la commande publique. Créée dans la Drôme en 2013, Agrilocal est aujourd'hui présent au sein de nombreux départements, dont les départements de Bourgogne-Franche-Comté. L'utilisation d'Agrilocal est libre et gratuite. L'adhésion à l'association nationale Agrilocal est portée par les Conseils Départementaux.
www.agrilocal.fr

- Quétigny ville nourricière

La Ville de Quétigny est engagée dans la lutte contre le changement climatique et pour un développement durable, notamment avec un plan d'action Agenda 21 depuis 2013. En 2017, avec le label Territoire à Énergies Positives pour une Croissance Verte, elle a débuté un projet de « ville nourricière » dont l'objectif est de contribuer à l'autonomie alimentaire de la métropole dijonnaise par :

Un appel à projet a été lancé pour l'installation d'une nouvelle ferme bio sur la commune et c'est l'entreprise adaptée PROMUT qui propose un verger bio sur 4 hectares (dépôt de permis de construire à venir).

Dans le parc du Grand Chaignet, une vingtaine d'habitants ont dessiné et cultivé un jardin en pieds d'immeuble, accompagné par la coopérative Saluterre missionné par la Ville.

Les enfants déjeunent bio à la cantine, avec 20% de produits bio auxquels s'ajoute le pain pour les primaires, et pour la crèche (depuis mars 2019) des légumes bio cultivés par un maraîcher sur la commune.

Tout au long de l'année, plusieurs dizaines d'animations d'éducation à l'environnement ont lieu, notamment grâce à l'accueil, depuis 2014, d'un Volontariat Écologique Franco-allemand.

À l'été 2020, le rucher communal a offert ses premiers pots de miel. Le verger communal et d'autres terres non cultivées en ville ont été confiées en juin 2020 à un agriculteur de la commune pour y développer du maraîchage bio sur 1.8 hectares.

Chaque 3^{ème} samedi du mois, les habitants de Quétigny et de l'agglomération peuvent se retrouver au P'tit marché bio, le seul marché 100% bio de l'agglomération, et plusieurs milliers de visiteurs fréquentent les Grands marchés bio de Quétigny qui ont lieu tous les ans en septembre, à la rencontre de 50 producteurs et d'une centaine d'exposants.

- Le pôle territorial de croissance verte du Clunisois et son laboratoire Melting Popote

L'association Melting Popote et la Communauté de Communes du Clunisois ont élaboré ensemble un laboratoire agroalimentaire partagé multifonctions et de proximité. Cet espace original, installé à Salornay-sur-Guye, est intégré au pôle territorial de croissance verte du Clunisois qui comporte également un espace de coworking comprenant 7 postes de travail, une salle de réunion et des espaces détentes, un atelier technique mutualisé entre les communes et la future entreprise à but d'emploi.

L'objectif de ce laboratoire agroalimentaire est de créer une « grande cuisine » pour répondre aux besoins du milieu rural où les structures agricoles et alimentaires sont petites et les ateliers de transformation ou cuisines centrales existants peu nombreux. L'ambition est de construire un lieu de travail commun à des agriculteurs, des artisans des métiers de bouche, des collectivités qui produisent des repas pour les enfants. L'association souhaite également pouvoir lutter contre le gaspillage alimentaire en transformant les fruits et légumes actuellement jetés par les grandes surfaces, car défraîchis. Ce projet est conduit en étroite concertation avec la Communauté de Communes du Clunisois, qui porte les investissements immobiliers.

Depuis l'automne 2020, le laboratoire est opérationnel et à disposition de différents acteurs locaux (agriculteurs, restaurateurs, cantines scolaires, etc) souhaitant transformer des produits locaux. L'enjeu est désormais, au-delà du développement de la production, de structurer une filière allant « de la fourche à la fourchette » et c'est dans cette optique que la Communauté de Communes du Clunisois va développer un « Projet Alimentaire Territorial ».

- Cuisine centrale du Grand Autunois Morvan

La cuisine centrale du Grand Autunois Morvan prépare 1100 repas par jour et alimente une grande partie des cantines du territoire ainsi que des services de portage de repas à domicile (plus de 200). À la rentrée scolaire 2018, la CC a décidé de faire un essai d'approvisionnement des cantines du territoire en viande bovine fraîche 100 % locale. L'essai ayant été concluant, les années suivantes ont été plus engageantes. Ce sont désormais la viande fraîche (bœuf, porc, agneau), les fromages de chèvre, les yaourts, les légumes bio et le pain qui sont essentiellement d'approvisionnement local, ce qui représente 25 % des achats de la cuisine centrale. Les retours des encadrants des cantines et des enfants sont excellents : une meilleure qualité, moins de gaspillage, des coûts maîtrisés.

Dans cette démarche, une attention particulière est portée à l'équité des livraisons entre les différents producteurs impliqués. Les menus de la cuisine centrale sont réalisés en tout début d'année afin de permettre aux producteurs de planifier leur production et répondre ainsi au mieux à la demande de la collectivité. Les quarante producteurs déjà en place ou en cours d'installation se réunissent à la cuisine centrale plusieurs fois par an et par type de production pour organiser la répartition de l'approvisionnement.

- Restaurant municipal de Lons-Le-Saunier

Le restaurant municipal de Lons-le-Saunier élabore 5200 repas chaque jour à destination de l'hôpital, des écoles, centres aérés, entreprises, foyers pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite. C'est pour répondre à un enjeu de qualité de nappe phréatique que la municipalité de Lons-Le-Saunier a développé son restaurant municipal.

En 1985-1989, le Service Technique des Eaux de la municipalité s'alarme face aux montées régulières de pollutions de l'eau brute par les nitrates (avec des pics jusqu'à 40mg/l), et par des triazines (atrazine, simazine). En 1992 démarre un partenariat avec les agriculteurs : des conventions agricoles sont mises en place. Couvrant 70 ha environ et touchant 15 agriculteurs volontaires, le principe résidait en une indemnité versée aux exploitants en contrepartie de pratiques agricoles adaptées à l'environnement du captage : abandon de la culture du maïs dans la rotation des cultures, mise en place de bandes enherbées le long de

rivières ou de fossés, maintien des prairies extensives, fertilisation azotée raisonnée, etc. Des mesures pionnières. Résultat : une stabilisation des contaminations dans l'eau.

En 2001, pour améliorer encore la situation, la municipalité prend la décision d'utiliser le levier de la commande publique. Les agriculteurs sont incités à convertir leurs sols à l'agriculture biologique avec comme débouché aval la restauration scolaire collective. Deux céréaliers se lancent : leur blé bio, produit en partie sur la zone du captage est transformé en pain bio pour la restauration collective municipale. Au fil des années, la cuisine centrale et la municipalité convainquent des éleveurs bio de bovins d'approvisionner une autre filière de yaourts et fromages. Ils soutiennent aussi la réimplantation de maraîchers locaux. Le service de bœuf bio est généralisé en 2010 aux 5.000 repas, grâce à l'achat sur pied de 300 animaux à 25 éleveurs.

Depuis 2009, 45 agriculteurs livrent en direct la cuisine, soit 200 hectares convertis au bio sur les 920 du périmètre autour du captage. Cette opération a permis de limiter la pollution des eaux et d'éviter l'installation de systèmes de filtrage. Elle est jugée rentable, vu le coût de la dénitrification (1 euro du m³). Elle a surtout permis d'instaurer un dialogue instauré entre les gestionnaires de la ressource et les agriculteurs, pour trouver ensemble un chemin entre les contraintes des uns et des autres.

<https://www.ecla-jura.fr/bien-vivre-bien-etre/protoger/politique-de-leau/>

<https://www.lonslesaulnier.fr/restaurant-municipal/>

« Penses pas bêtes »

- *Comme pour tout projet, une réflexion globale sur les usages de l'eau est indispensable. Il conviendra ainsi d'éviter de « nouveaux » usages de l'eau, mais plutôt une réallocation/ substitution des quantités pouvant être prélevées durablement.*

- *Il ne faudra pas oublier d'analyser les projets envisagés selon les prismes « mobilité ».*

- *Ces projets sont également liés à des enjeux d'habitat, afin de maintenir la population sur le territoire et de fait conserver le nombre de consommateurs, notamment en proposant des logements adaptés pour tous, y compris des petits logements pour les jeunes ménages et les personnes âgées.*

- *Les projets pourront judicieusement s'articuler avec les dynamiques de « revitalisations des centres bourgs » et « petites villes de demain », qui portent également des politiques de maintien / réimplantation de commerces de proximité.*

- *Pour limiter la consommation d'espace, et s'inscrire dans l'objectif du zéro artificialisation nette, il est préférable que des espaces déjà urbanisés soient utilisés. La création ou l'aménagement des bâtiments sera préférentiellement prévu dans une zone urbaine qui permet la mixité des fonctions et l'accès en mobilité active.*

- *Dans le cadre d'installations, les projets nécessitent un accès au foncier. En fonction des cultures, la qualité du sol et la disponibilité en eau peut être déterminante (not. maraîchage).*

- *En matière de logistique et de transformation, il convient de réfléchir en dépassant le périmètre du cadre administratif et de travailler en complémentarité entre territoires.*



3) Synergies avec les dispositifs

Recommandations

Lors du développement d'un projet autour des enjeux agricole et / ou alimentaire, il est fortement recommandé de se mettre en lien avec les structures qui portent le CRTE, le PCAET, le PAT ou le PLUi du territoire, le cas échéant. Des échanges bipartites, des réunions et des ateliers d'intelligence collective pourront permettre de partager les démarches et leurs calendriers, et d'identifier les synergies possibles et de les mettre en œuvre.

Les thématiques portées par les Plans Climat Air Energie Territoriaux étant très proches des thématiques portées par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique étant très proches, les actions initiées dans le cadre des PCAET trouvent naturellement leur place dans le cadre des CRTE (aux périmètres géographiques près).

CRTE : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Mon territoire dans mon assiette » grâce à mon CRTE

- **Diagnostic** : Les éléments de diagnostic présentés précédemment (cf méthode phase 1) pourront tout à fait alimenter le diagnostic d'un CRTE.

- **Ateliers de concertation** : Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique.

Un atelier généraliste ou thématique peut également être l'occasion de faire connaître le projet « Mon territoire dans mon assiette ! » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif projet. La méthode de développement de projet présentée précédemment, fortement ancrée dans la co-construction avec les acteurs du territoire, est tout à fait en adéquation avec les recommandations de co-construction et de mobilisation des acteurs des CRTE.

Les ateliers de concertation du groupe projet pourront être intégrés dans la dynamique de concertation du CRTE.

- **Stratégie** : Les activités agricoles et l'alimentation sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. Ainsi, **il est recommandé de définir un axe « Agriculture et alimentation locale »**. La relocalisation de l'alimentation en fait partie. Pour un territoire rural, les activités agricoles ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serres, sur la biodiversité et sont fortement impactées par le changement climatique ; pour un territoire urbain, le développement d'une agriculture diversifiée et durable permet de préserver les sols et la biodiversité, d'améliorer le bilan de séquestration carbone du territoire, de diminuer les émissions liées aux transports, d'accroître l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire.

- **Plan d'action** : un projet d'agriculture et d'alimentation locale durable a toute sa place dans le plan d'actions d'un CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation ainsi qu'une obtention de financements facilitée. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action de concertation et/ ou d'animation par la collectivité des acteurs de l'agriculture et/ ou de l'alimentation (collective, hors domicile, vente...) jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

- **Financements** : Les structures intéressées par de tels projets sont invitées à consulter la plate-forme Aides territoires pour des informations actualisées : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>. Elles pourront également utilement consulter le site de la Région.

Les pistes de financements à la date de rédaction du document sont : Fonds de déficit d'opération de restructuration des locaux d'activité en centre-ville (ANCT), Soutien à l'investissement pour développer des solutions numériques locales (Banque des territoires), conception, déploiement d'outils numériques utiles au plus grand nombre (ANCT), Programme National pour l'Alimentation (PNA) (MAA et Ademe), Partenariat État/Collectivités au service des Projets Alimentaires Territoriaux (DRAAF), Dotation de solidarité rurale (DSR) (DRAAF). Des aides importantes sont actuellement attribuées par la DRAAF et le MAA dans le cadre du déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux.

C(R)TE INSPIRANTS

Extraits du CTE Nièvre Ligérienne

Action « Projet Alimentaire Territorial »

Porteur de l'action : Nevers Agglomération

Contexte :

Une demande grandissante des particuliers pour une alimentation saine, locale et de bonne qualité.

Une production locale principalement dédiée à la viande avec une culture céréalière associée : un des principaux territoires français producteur de Charolais.

Un déficit de production locale de fruits et légumes pour répondre à la demande du SYMO Cuisine des Saveurs.

Des agriculteurs qui souhaitent se diversifier ou s'installer en maraîchage.

Un territoire favorable au développement d'une agriculture périurbaine : bassin de population important au centre d'un territoire rural.

Objectifs :

Structurer une filière maraîchage/arboriculture garantissant les débouchés et les approvisionnements et un prix juste et acceptable pour tous les acteurs.

Augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective ; inciter à la culture de légumes de plein champ pour créer une offre qui réponde au besoin.

Actions déjà engagées sur le territoire :

Projets des communes et de l'agglomération :

Espace test « la Baratte »

Autres projets de maraîchage communaux : Coulanges, Varennes-Vauzelles, Challuy

Projet Banlay Fertile (agriculture urbaine)

Drive fermier situé à l'ASEM, accéléré par la crise COVID-19

En synergie avec le PAT du Conseil Départemental → des objectifs communs appliqués au niveau de l'agglomération (structuration de la filière agricole et alimentaire, facilitation des installations, sensibilisation du public à une alimentation saine...)

Prochaines étapes :

- Réflexion engagée dans le cadre d'un groupe de travail d'élus

- Recrutement d'un.e chargé.e de mission PAT pour une prise de poste en septembre 2021

- Vers l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT)

Réponse à l'AAP du Programme National pour l'Alimentation – volet émergence de nouveaux PAT

Démarche participative qui regroupera l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation pour élaborer une stratégie et un plan d'action en 2022

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@cteNievreLigerienne.view.projects.dir.projects>

Extraits CTE Haute-Saône

Action : Création d'une activité maraîchère sur une friche industrielle en reconversion

Le contexte

La CC des Combes dispose d'une friche industrielle dite « Devaux » de 10 ha à Scey/Saône qu'elle souhaite réaménager en trois secteurs :

- Un secteur dédié à la construction d'habitat résidentiel ;
- Un secteur aménagé en zone nature pour favoriser le lien direct avec la Saône ;
- Un secteur exploité par une maraîchère pour produire des fruits rouges. C'est cette activité qui fait l'objet de la présente fiche action.

Le projet

Créer une activité de maraîchage avec l'installation de 2 000 m² de serres en vue d'y produire des petits fruits rouges de saison (fraises et framboises). La production sera saisonnière avec un respect de l'environnement dans l'utilisation des matériaux et dans la pratique culturale. Les serres ne seront pas chauffées et l'irrigation sera réalisée par récupération de l'eau de pluie et via un captage de la nappe alluviale de la Saône.

La vente de la production sera destinée aux commerçants, restaurateurs locaux et en vente directe sur le site. Sachant que l'essentiel des fraises et framboises commercialisées dans le secteur proviennent de production européenne, la création de cette activité permet de favoriser les circuits courts et limiter les déplacements liés à l'approvisionnement de ces produits. Un emploi sera également créé.

Action : Essaimer le mouvement citoyen : « les incroyables comestibles »

Le contexte

« Les incroyables comestibles » est un mouvement citoyen et transgénérationnel sur l'agriculture urbaine participative et solidaire venu d'Angleterre qui vise l'auto-suffisance alimentaire des territoires et la nourriture saine et partagée pour tous.

Au début de l'année 2018, la famille Abrant-Grandgirard a intégré ce mouvement et cultive un terrain en plein centre-ville, mise à la disposition par la Commune de Vesoul. 5 familles se relaient au quotidien pour cultiver ce jardin et c'est environ une cinquantaine de personnes qui bénéficient des légumes produits sainement. Les familles partagent également des conseils avec les passants sur leur méthode de jardinage respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

La famille Abrant-Grandgirard cherche à développer ce dispositif auprès d'autres familles qui pourraient bénéficier de leur expérience.

Le projet

L'objectif est de trouver des citoyens volontaires prêts à utiliser les espaces libres dans les Communes pour y cultiver sainement des fruits et légumes à partager. Pour ce faire, la famille Abrant-Grandgirard se tient à la disposition des nouvelles familles pour partager leur expérience et pour essayer d'en mobiliser de nouvelles. Le rôle du Pays Vesoul-Val de Saône est de trouver du foncier disponible en partenariat avec les Communes et d'identifier des noyaux de citoyens qui souhaiteraient s'impliquer dans la démarche.

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@plaireDansLaction.view.projects.dir.projects>



PCAET : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Mon territoire dans mon assiette » grâce à mon PCAET

- **Diagnostic** : Le diagnostic d'un PCAET ne va pas être structurant pour ce type de projet. Néanmoins, des informations utiles peuvent être intégrées pour conforter la dynamique : pratiques logistiques liées à l'alimentation du territoire (et émissions de gaz à effet de serre associées au transport), prélèvements d'eau non durables (notamment ceux liés aux usages agricoles) et pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité (à conserver en priorité).

- **Ateliers de concertation** : Les ateliers d'élaboration du PCAET sont une bonne occasion pour réunir les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation locale, de la logistique de proximité autour d'une table et discuter de pratiques plus durables et locales (production, logistique de proximité, relocalisation de l'alimentation). Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique. Ils peuvent également être l'occasion de faire connaître le projet « Mon territoire dans mon assiette ! » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif. La relocalisation de l'alimentation est par ailleurs un concept relativement simple permettant de sensibiliser assez facilement les citoyens.

- **Stratégie** : Les activités agricoles et l'alimentation du territoire sont des enjeux forts de la stratégie d'un PCAET. Il est recommandé que le PCAET comprenne une orientation « Agriculture et alimentation locale ». La relocalisation de l'alimentation en fait partie. Pour un territoire rural, les activités agricoles ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sont fortement impactées par le changement climatique. Pour un territoire urbain, le développement d'une agriculture diversifiée permet de préserver les sols, d'améliorer le bilan de séquestration carbone du territoire, de diminuer les émissions liées aux transports, d'accroître l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire.

- **Plan d'action** : un projet d'agriculture et d'alimentation locale durable a toute sa place dans le plan d'actions PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action d'animation par la collectivité des acteurs de l'agriculture et/ ou de l'alimentation (collective, hors domicile, vente...) jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

PCAET INSPIRANTS

Extraits du PCAET de la CC CAP Val de Saône

AXE 3. CONSOMMER EN ÉCONOMISANT LES RESSOURCES
OBJECTIF 3.1 CONSOMMER MIEUX, PLUS LOCAL

ACTION 3.1.1 CONSTRUIRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

OBJECTIFS DE L'ACTION

- # S'inscrire dans les objectifs du Programme National pour l'Alimentation en faisant de l'alimentation un axe de développement fort ;
- # Répondre à l'objectif du SRCAE de favoriser la constitution de circuits économiques de proximité ;
- # Encourager la prise de conscience de chaque citoyen et le rendre acteur pour favoriser les achats responsables.

SOUS-ACTIONS :

- Recrutement d'un chargé de mission pour assurer le suivi et l'animation du projet
- Identifier et rassembler les acteurs de l'instance de gouvernance du PAT (Collectivités territoriales, DRAAF, CIVAM, Chambre d'agriculture, Agriculteurs etc.)
- Réaliser un diagnostic partagé : # État des lieux de la production agricole et alimentaire locale ; # Besoin alimentaire du territoire ; # Atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire
- Élaborer une stratégie alimentaire territoriale et un plan d'actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé :
 - # Identifier et promouvoir les circuits de proximité (recensement des circuits de proximité existants, élaboration d'un guide sur la consommation éco-responsable, communiquer sur la vente de paniers bio dans les offices de tourisme etc.)
 - # Soutenir un projet d'ouverture d'une épicerie locale (ex : Poncey-les-Athée) en recensant les agriculteurs volontaires pour la mise en vente directe et la mise en place d'un partenariat
 - # Soutenir et développer la plateforme « Bienvenue à la ferme » de la chambre d'agriculture (relayer la plateforme auprès des habitants, relai auprès des agriculteurs du territoire etc.)
 - # Faciliter les initiatives en mettant à disposition des locaux et en organisant des événements (marchés des producteurs locaux, journée fermes ouvertes etc.)

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Action 3.1.2 (ci-dessous) : Les agriculteurs locaux peuvent être associés à une réflexion sur la favorisation de l'approvisionnement local dans les marchés publics de restauration collective.

ACTION 3.1.2 DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

OBJECTIFS DE L'ACTION

- # Dépasser les 20% d'approvisionnement en Bio
- # Réduire les émissions de GES liée à l'approvisionnement alimentaire de la restauration collective
- # Réduire la production de déchets liée au gaspillage alimentaire

SOUS ACTIONS

- Poursuivre les actions favorisant l'achat de produits locaux et responsables :
 - # S'inscrire à la plateforme Agrilocal 21 afin de favoriser les producteurs locaux et biologiques
 - # Engager une concertation avec les agriculteurs locaux et les plateformes de transformation pour favoriser les achats locaux, pour ne pas exiger de normes ou contraintes techniques que les agriculteurs locaux ne pourraient pas satisfaire
 - # Maintenir des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges
 - # Sortir le pain des marchés d'approvisionnement pour privilégier l'achat de pains frais livrés quotidiennement (en cours)
 - # Engager une réflexion sur l'utilisation de vaisselles sans plastique dans les crèches (perturbateurs endocriniens, pollution, ...)
- Faire évoluer les habitudes de consommation dans la restauration collective
 - # Poursuivre la réduction de la part de la viande dans les menus
 - # Adapter les menus en fonction des fruits et légumes de saisons
- Réduire le gaspillage alimentaire de la restauration collective
 - # Sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs (écoles, collèges, lycées)
 - # Mettre en place un système de pesée des déchets alimentaires afin d'adapter les quantités commandées (écoles, collèges, lycées)

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Action 3.2.3 (Réduire les déchets fermentescibles en développant le compostage) : Réduire le gaspillage alimentaire permet de réduire les quantités commandées mais aussi de réduire la quantité de déchets fermentescibles

AXE 4. TRAVAILLER ET PRODUIRE EN PRESERVANT L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF 4.1 ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE

ACTION 4.1.1 ACCOMPAGNER UNE TRANSITION DES GRANDES CULTURES VERS DES MODES PLUS ECONOMES ET MOINS EMETTEURS DE GES

OBJECTIFS DE L'ACTION

Tendre à l'horizon 2050 vers une réduction de 12% sur les consommations énergétiques et de 16% sur les émissions de GES liées à l'agriculture.

SOUS ACTIONS

- Recenser les acteurs vertueux du territoire et valoriser leur expérience

Recenser les agriculteurs étant passés en agriculture biologique ou ayant mis en place des Mesures Agro Environnementale et Climatique etc.

Réaliser un retour d'expérience de ces agriculteurs et s'appuyer sur ces derniers pour sensibiliser plus largement

Élaborer un guide des pratiques agricoles qui réduisent les émissions de GES, applicables aux types d'agriculture du territoire, en partenariat avec la chambre d'agriculture

Organiser des rencontres-débats autour de ces pratiques pour sensibiliser les agriculteurs et permettre un retour d'expériences

- Favoriser les systèmes de production respectueux de l'environnement

Passer en agriculture biologique

Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatique

Réaliser des diagnostics Dia'terre (diagnostic énergie et gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation agricole) menés par la Chambre d'Agriculture

- Optimiser les outils de production et les machines agricoles pour consommer moins d'énergie (passage au banc d'essai, pratiquer éco-conduite)

- Modifier les techniques pour une réduction de l'apport en intrants

Réaliser un bilan azote des exploitations de manière à optimiser les apports selon les besoins réels

Fractionner les amendements permettant d'adapter les volumes aux besoins des plantes.

Valoriser les produits organiques (intrants d'élevage etc.) pour limiter la multiplication d'émissions

Cultiver des légumineuses pour fixer les nitrates

Pilote : Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Communauté de communes / Partenaires : Associations environnementales, CIVAM, AFIP, CUMA, DRAAF, DDT, Région BFC, CD 21, GAB, FAFSEA

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Action 3.1.1 Lien avec le Projet Alimentaire Territorial

ACTION 4.1.2 ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES D'ÉLEVAGE ET DE GESTION DES PRAIRIES POUR AMÉLIORER LE BILAN EN TERMES DE GES

OBJECTIFS DE L'ACTION

Tendre à l'horizon 2050 vers une réduction de 12% sur les consommations énergétiques et de 16% sur les émissions de GES liées à l'agriculture.

SOUS ACTIONS

- Agir sur l'alimentation des cheptels

Substituer l'apport en glucides par des lipides insaturés produits localement (colza, lin, tournesol...)

Favoriser les légumineuses dans les prairies

Maximiser le temps de pâturage et privilégier le stockage du lisier en fosse (dans le respect des normes de dimensionnement en vigueur)

- Optimiser la gestion des prairies pour augmenter le stock de carbone en favorisant le pâturage tournant dynamique
- # Augmenter la durée de rotation des prairies
- # Apporter modérément de l'azote organique pour augmenter la capacité de stockage des prairies (restitution des résidus de culture ou d'épandage)
- # Minimiser le travail du sol pour augmenter la vitesse de dégradation de la matière organique
- # Favoriser le maintien de prairies à la place de peupleraies
- Mieux stocker les effluents (cf. fiche 4.4.3 Méthanisation)

Info financement : Le Conseil départemental de Côte d'Or finance les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC)

Pilote : Agriculteurs - Chambre d'Agriculture de Côte d'Or / Partenaires : Associations environnementales – CIVAM – AFIP – CUMA – DRAAF – DDT - Région BFC - CD 21 – GAB – Communauté de communes

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Action 3.1.1 Lien avec le Projet Alimentaire Territorial

ACTION 4.1.3 ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est d'anticiper la modification des aires de répartitions des espèces cultivées, des maladies, des adventices et des ravageurs en changeant les pratiques agricoles et les espèces cultivées.

SOUS ACTIONS

- Adapter les cultures
- # Favoriser les cultures moins sensibles à la chaleur et moins consommatrices d'eau (tournesol, sorgho et orge ou légumineuses : pois, luzerne)
- # Utiliser des variétés plus précoces afin d'éviter les fins de cycles difficiles
- Adapter les pratiques culturales
- # Réorganiser le travail en avançant les semis et envisager des cultures en dérobé (agroforesterie, polyculture, culture associée etc.) si la disponibilité en eau est suffisante
- # Pratiquer le non-labour afin de préserver la fraîcheur du sol
- # Allonger les rotations pour lutter contre les adventices engendrés par le non-labour
- # Développer des assurances-récoltes pour pallier aux variabilités des volumes récoltés
- Adapter l'élevage au changement climatique
- # Maintenir la race charolaise sur le territoire car résistante à la chaleur (85% des bovins du département en 2015)
- # Créer des espaces ombragés dans les prairies (en privilégiant la plantation d'arbres)
- Inciter à la mise en place de bandes enherbées en bordure de parcelle
- # Afin de limiter la diffusion et la pollution des sols par les intrants, favoriser l'infiltration de l'eau et servir d'habitat pour la biodiversité
- Développer la production d'énergie renouvelable dans les milieux agricoles afin de pérenniser les installations agricoles via un complément de revenu

Pilote : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – Agriculteurs / Partenaires : Associations environnementales, CIVAM, AFIP, CUMA, DRAAF, DDT, Région BFC, CD21, GAB , Communauté de communes

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : *Action 3.1.1 Lien avec le Projet Alimentaire Territorial*

<https://www.ccvsc01.org/economie-environnement/pcaet/>

Extraits du PCAET de la CC Puisaye Forterre

Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales

Fiche action 3.1 : Élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Prévus à l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Actuellement, la CCPF ne dispose pas d'un PAT, mais quelques projets ont vu le jour sur notre territoire : création d'un magasin de producteurs à Toucy, édition d'un annuaire des producteurs locaux par la CCPF, groupement de commande pour les restaurations collectives, création d'une cuisine centrale à Charny Orée de Puisaye, soutien à l'introduction de produits locaux en restauration collective...

3.1.1 Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- Relocaliser l'alimentation en développant une agriculture sous signe de qualité (bio et local, AOP, label...) au plus près du bassin de vie.
- Répondre à l'attente des habitants en matière d'alimentation durable et de santé.
- Lutter contre le réchauffement climatique à travers la préservation des terres agricoles et viticoles.
- Réduire l'utilisation des engrais azotés dans l'agriculture.
- Développer l'emploi local non-délocalisable dans le secteur agricole.
- Promouvoir l'image du territoire de Puisaye-Forterre à travers ses produits de terroir.
- Rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, pour développer l'agriculture durable sur le territoire et la qualité de l'alimentation.
- Donner une cohérence d'ensemble à toutes les actions qui sont menées par les différents acteurs locaux afin de structurer l'émergence d'une alimentation locale, saine et accessible à tous.

Un prestataire sera recruté pour la réalisation du PAT.

3.1.2 Animer le Projet Alimentaire Territorial

Pilotage : Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire / Partenaires : Associations ; Région BFC ; Chambres d'agriculture ; Association Le PARC ; agriculteurs ; DRAAF ; Réseau Rural BFC ; communes

Fiche action 3.2 : Renforcer la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques durables

Contexte : En milieu rural, l'agriculture peut représenter plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les principales sources d'émissions de GES de l'agriculture sont les intrants chimiques, la digestion et déjection des cheptels et la consommation d'énergie (engins agricoles et bâtiments). Sur le territoire de Puisaye-Forterre, l'agriculture émet 185 000 tonnes de CO₂ par an. Les émissions liées à la consommation d'énergie sont minoritaires et l'impact sur le climat des pratiques agricoles provient principalement des émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O).

Les agriculteurs seront les premiers impactés par le changement climatique. Il est donc nécessaire d'apporter des solutions.

3.2.1 Inciter à la réalisation d'un diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt

Pour élaborer un diagnostic territorial partagé, l'ADEME a développé l'outil ClimAgri®, utilisable à différentes échelles de territoires. ClimAgri® permet de rassembler des acteurs autour d'un diagnostic chiffré des consommations d'énergie et des émissions de GES de l'agriculture, de hiérarchiser les actions à mettre en oeuvre, puis de co-construire un plan d'action.

3.2.2 Formaliser un partenariat avec les Chambres d'Agriculture / Biobourgogne

Ce partenariat aura pour but d'accompagner les agriculteurs dans leur pratique et de les rendre moins sensibles et dépendants aux intempéries.

Plusieurs sous actions sont possibles :

- Réaliser des diagnostics
- Organiser des réunions d'information
- Faire des essais test

Pilotage : Communauté de communes / Partenaires : Chambres d'agriculture ; Biobourgogne ; Associations ; Agriculteurs ; CUMA ; Conseils Départementaux

Fiche action 3.3 : Développer une alimentation durable

Contexte : L'alimentation est au coeur des enjeux environnementaux, sanitaire et socio-économique. Face à l'augmentation des besoins à l'échelle de la planète, l'alimentation durable s'impose comme un défi collectif à relever et comme une voie d'avenir pour nos filières alimentaires.

L'alimentation durable est une alimentation accessible à tous et toutes, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains. Elle est produite par des modèles agricoles qui préservent l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité naturelle et domestique, ainsi que le bien-être des animaux d'élevage.

3.3.1 Participer à une meilleure organisation de l'alimentation du territoire et encourager le respect des saisonnalités

- Aménager des espaces de vente de produits locaux
- Développer la création de jardins partagés
- Introduire du local et du local et bio dans la restauration collective du territoire

3.3.2 Inciter les organismes professionnels à réorganiser les structures de transformation et d'abattage

Il peut s'agir d'inciter l'abattage à la ferme ou la création d'une structure d'abattage.

3.3.3 Actualiser l'annuaire des producteurs du territoire de Puisaye-Forterre

Pilotage : Communauté de communes / Partenaires : Chambres d'Agriculture ; CUMA ; Biobourgogne ; Associations ; Agriculteurs ; Office de Tourisme ; Conseils Départementaux

<https://www.puisaye-forterre.com/valoriser-2/lenergie-et-le-climat/plan-climat-air-energie-territorial/>



PLU(i) : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Mon territoire dans mon assiette » grâce à mon PLUi

- **Rapport de présentation** : Le rapport de présentation comprend habituellement un diagnostic agricole et un diagnostic économique. De façon à faciliter le déploiement d'une économie circulaire territoriale, il est recommandé qu'en plus des questions des zones artisanales et industrielles, le diagnostic économique soit élargi aux activités en lien avec l'artisanat, la forêt, l'agriculture, les services de restauration, voir aux bénéficiaires d'une alimentation de proximité (services de restauration collective, restaurants, AMAP). Le cas échéant, des éléments de diagnostic extérieur pourront utilement venir enrichir les diagnostics du PLUi.

- **Ateliers de concertation** : Inviter aux ateliers de concertation relatifs à cette thématique les acteurs du projet.

- **PADD** : La production agricole locale et diversifiée peut s'inscrire dans une orientation « **préservation des espaces agricoles** ». Pour favoriser la dynamique, il est indispensable que le PLUi limite la consommation d'espace et préserve les terrains agricoles, notamment en visant la réduction de l'artificialisation des sols à hauteur de 50 % par rapport aux 10 années précédant l'approbation du document d'urbanisme (projet de loi Climat et Résilience). La création/ structuration d'activités autour de la transformation, distribution, commercialisation des produits agricoles locaux pourra s'inscrire dans une orientation du PADD visant à « **développer une économie locale** ». Pour cela, des emplacements réservés pourront être prévus dans le zonage et permettre ainsi à la communauté de communes de réaliser ses projets relatifs à des installations d'intérêt général.

- **Règlement** : L'orientation « **préservation des espaces agricoles** » peut se déployer autour des enjeux de préservation et de reconquête de productions agricoles diversifiées à proximité des villes et villages. En application du Code de l'Urbanisme, les secteurs agricoles à préserver seront zonés en « agricole » (A). Les secteurs agricoles à préserver en raison d'un fort potentiel agronomique pourront être repérés sur une trame spécifique et zonés a minima en « agricole » (A) voir en zone "agricole protégé" (Ap plus strict). En complément, les éléments du zonage et du règlement s'attacheront à préserver les espaces agricoles (par exemple en prévoyant peu de STECAL, en étant vigilant vis-à-vis du développement désordonné des centrales photovoltaïques...). Les parcelles bénéficiant d'un fort potentiel agronomique classées comme zones à urbaniser dans un PLUi précédent peuvent être reclassées en zone A en l'absence de projet urbain.

Par ailleurs, il serait préférable que le règlement et le zonage ne soient pas trop restrictifs sur la destination des espaces dégradés (bâti à l'abandon, zones polluées) de façon à pouvoir favoriser la mixité des fonctions (agriculture, activité, habitat, etc), le cas échéant.

- **OAP** : cette thématique pourrait s'inscrire dans une OAP « commerces de proximité » qui définirait les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte le maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population.

PLU(i) INSPIRANTS

PLUi valant SCOT de la CU Creusot Montceau (approuvé par le conseil communautaire du 18 juin 2020)

Extraits du PADD :

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE OPPORTUNITÉ DE CHANGEMENT, UN MOTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Protéger véritablement des ressources existentielles

L'espace et les sols : une ressource à reconsidérer

Un objectif de revalorisation des espaces agricoles

Les espaces agricoles ont longtemps servi de support au développement de l'urbanisation et dans des proportions quelques fois irraisonnées, sans penser aux multiples conséquences associées (éloignement des centres, extension des réseaux, mitage du paysage...). Dans la poursuite des efforts déjà entrepris ces dernières années sur le territoire de la CCM, l'objectif est de développer cette sobriété foncière, indispensable si l'on veut valoriser les productions agricoles de qualité, structurer un développement urbain viable et protéger nos paysages ruraux. [...] C'est définitivement la fin des extensions linéaires sans fin, mais plutôt une volonté de retisser du lien et créer de nouvelles formes urbaines, plus adaptées à nos modes de vie évolutifs. [...]

Tirer profit des ressources locales

Assurer les capacités productives des activités agricoles et forestières

Économie et mutation agricoles

Le maintien d'une agriculture diversifiée et dynamique est un enjeu fort sur le territoire de la CCM et le PLUi entend contribuer à son maintien.

Afin de préserver ces capacités de production et par là, la qualité des paysages associés à la filière d'élevage (voir aussi 4.1), il classe en Agricole les espaces exploités et les soustrait ainsi aux pressions d'artificialisation (urbanisation, infrastructure, production d'énergie renouvelable, ...). Par là, il garantit à la profession agricole l'outil foncier indispensable à son activité, sur une période relativement importante. Le reclassement de certaines zones, initialement envisagées pour l'urbanisation, en zones agricoles, viendront même renforcer, modestement, leurs capacités. De même, le regroupement de l'urbanisation nouvelle autour des noyaux urbains existants, ainsi que la réduction des effets d'emprise par logement créé, constituent des principes qui garantiront un maintien optimal des espaces agricoles.

En sus, l'enclavement des sièges d'exploitation posant localement certains problèmes de fonctionnalité et de voisinage, dans des communes où tissu pavillonnaire et agriculture sont imbriqués, les espaces fonctionnels autour des exploitations, ont fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, le plan de zonage prend en compte la localisation des sièges d'exploitation, les besoins de desserte des parcelles et la cohérence des surfaces agricoles.

Au-delà, conscients qu'une nouvelle voie s'ouvre à l'agriculture avec les attentes sociétales d'une production alimentaire locale, « bio », souvent maraîchère et fruitière, et la montée en puissance des consommations de proximité (circuits courts, AMAP, marchés des cantines et repas collectifs, points de vente des producteurs, etc), les élus communautaires souhaitent engager une réflexion globale, avec tous les représentants professionnels directement concernés et les consommateurs.

L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pourra être le cadre et la première étape de la dynamique. Il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture et la qualité de l'alimentation sur les territoires. Il fixe une stratégie et un programme d'actions sur la base d'un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. L'état des lieux et la stratégie permettront d'évaluer, entre autres:

- les besoins, initiatives et sites propices à l'installation de points de vente, en tissu urbain ou à côté de sièges ou bâtiments d'exploitation ou coopératifs;
 - les questions des installations et de l'accès au foncier qui ne manqueront pas de se poser.
- Le PLUi pourra alors, ultérieurement, être adapté pour intégrer des mesures adaptées, justifiées et concrètes, pour faciliter la mise en œuvre du programme d'actions: desserte et accessibilité, espaces réservés, règlement sur mesure...

Extrait du règlement :

Zone A : dispositions applicables [...]

Description de la zone: Il s'agit d'une zone agricole qu'il convient de protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Elle comprend le secteur: Am: zone maraîchère en milieu urbain

Les destinations et sous-destinations

Destination	Sous-destination	Secteurs	
		A	Am
Habitation	Logement	N°3, N°6, N°7, N°8	X
	Hébergement	X	X
Commerces et activités de services	Artisanat et commerce de détail	X	X
	Restauration	X	X
	Commerce de gros	X	X
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	X	X
	Hébergement hôtelier et touristique	X	X
	Cinéma	X	X
Équipements d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques ou de leurs délégataires	X	X
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques ou de leurs délégataires	X	X
	Etablissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	X	X
	Salle d'art et de spectacles	X	X
	Équipements sportifs	X	X
	Autres équipements recevant du public	X	X
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole	N°1, N°2, N°4, N°5,	N°9
	Exploitation forestière	N°1, N°2	X
Activités des secteurs secondaires ou tertiaires	Industrie	X	X
	Entrepôt	X	X
	Bureau	X	X
	Centre de congrès et d'exposition	X	X

Les autres usages et occupations

	A	Am
Les éoliennes ou parcs éoliens	✓	X
Les carrières	X	X
L'occupation du terrain par des caravanes ou toute forme d'habitat mobile hormis les aires d'accueil pour les gens du voyage prévues au schéma départemental des gens du voyage et aires d'accueil communales ou intercommunales pour les gens du voyage sédentarisés	X	X
Les constructions ou installations à moins de 20 mètres d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (protection de la ressource en eau et la continuité écologique)	X	X
Les affouillements et exhaussements du sol non soumis à une autorisation d'occupation du sol ou des recherches archéologiques	X	X

Contact : Romain.ANCEL@creusot-montceau.org

https://www.creusot-montceau.org/index.php?option=com_multicategories&view=article&id=2447:2020-06-26-13-22-24&Itemid=99

PLUI (en cours d'élaboration) de la CC Vosges du Sud

Extrait du PADD (débattu en CC le 7 janvier 2020) :

3 - Le défi de la TRANSITION ÉCONOMIQUE

[...]

3c/ POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET SYLVICOLE

Développer la diversification agricole en accompagnant les projets et mettre en valeur les productions traditionnelles

Encourager les projets de diversification agricole et de ré-ouverture des paysages, tout en assurant le maintien et la mise en valeur des productions traditionnelles, permet d'assurer un développement équilibré du territoire de la CCVS.

Les porteurs de projets doivent être accompagnés de manière conjointe par la Chambre des métiers et par la Chambre d'Agriculture.

- Veiller à ne pas bloquer les exploitations dans leur diversification et préserver les espaces stratégiques à leur développement traditionnel ou nouveau.
- Accompagner la mise en place de circuits courts
- Accompagner la création de sites d'hébergement et/ou de restauration.

4 - Le défi de la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

4a/ MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

Forêt et agriculture marquent le territoire dans ses paysages, contribuent à la biodiversité et aux continuités écologiques et garantissent des emplois. La préservation de ces espaces reste prioritaire pour les diverses fonctions apportées.

Cet objectif fait écho à la maîtrise du développement urbain qui doit être en adéquation avec les besoins en matières de logement, d'infrastructures, d'équipements - services et d'espace économique.

Réduire la pression de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

Même si l'urbanisation crée une tension modérée sur les milieux naturels dans le territoire de la CCVS, l'expansion urbaine conduit à une perte de terres exploitables et à la diminution des milieux naturels et des espèces qui y sont associées.

- Définir des espaces dédiés à l'agriculture et à la forêt et limiter le « gel » des terres
 - définir des espaces dédiés avec des sous-secteurs permettant l'implantation de bâtiments utiles aux exploitations ;
 - assurer l'opérationnalité des futures zones à urbaniser pour ne pas figer à trop long terme des terrains (dimensionnement en cohérence avec les besoins en matière d'habitat, d'équipements, de services, d'activités).
 - Créer des conditions favorables à l'exploitation forestière et agricole tout en protégeant les habitants des nuisances induites par les entreprises ou exploitations
 - o Réserver des zones pour les infrastructures, telles que les scieries, les espaces de stockage et les accès aux massifs forestiers, sans affecter par des nuisances les constructions existantes ;
- [...]

4f/ PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

Conforter la qualité du cadre de vie pour la santé : offre de soins, mobilité douce, qualité de l'habitat, qualité de l'alimentation

[...]

Le présent projet conforte : [...]

- les circuits courts agricoles permettant d'offrir davantage de produits frais aux habitants.

<https://www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal.htm>

Tableau récapitulatif des synergies

Etapes	Projet	CRTE	PCAET	PLUi
Diagnostic	<p>(phase 1)</p> <p>Identifier l'écosystème d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échanges avec les services de la collectivité et des collectivités partenaires ainsi que les DDT pour recenser les partenariats possibles. - acteurs du territoire à inviter dans le cadre de la démarche <p>Connaître son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics agricoles • Diagnostic commercial • Diagnostic transformation et distribution 	<p>Les éléments de diagnostic du projet pourront alimenter le diagnostic d'un CRTE.</p>	<p>Élargir le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pratiques logistiques liées à l'alimentation du territoire (et EGES associées), - prélèvements d'eau non durables (not. liés aux usages agricoles) - pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Élargir le diagnostic économique aux activités en lien avec l'artisanat, la forêt, l'agriculture, les services de restauration, les bénéficiaires d'une alimentation de proximité - des éléments de diagnostic extérieur peuvent enrichir les diagnostics du PLUi
Concertation	<p>(phase 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs du territoire, les services de la collectivité et des collectivités partenaires, des chambres consulaires et partir de l'expression sensible de leurs besoins : - partager et enrichir les diagnostics ; - se connaître par le partage des pratiques ; - faire émerger des idées de projet collectives qui répondent aux besoins. 	<p>Atelier généraliste et/ ou thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons <p>Ateliers groupe projet : à intégrer dans la vie du CRTE</p>	<p>Ateliers agriculture, mobilité, grand public ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunir les acteurs du territoire autour d'une table et discuter de pratiques plus durables et locales - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons 	<ul style="list-style-type: none"> - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet
Stratégie	<p>(fin phase 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de l'idée de projet qui sera développé pourra être effectué par les acteurs, par la CC, ou par les deux. - La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et d'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un axe « Agriculture et alimentation locale » - Les activités agricoles et l'alimentation sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. La relocalisation de l'alimentation en fait partie. 	<ul style="list-style-type: none"> - définir une orientation « Agriculture et alimentation locale » - Les activités agricoles et l'alimentation sont des enjeux forts de la stratégie d'un PCAET. La relocalisation de l'alimentation en fait partie. 	<p>PADD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orientation « préservation des espaces agricoles » - limiter la consommation d'espace et préserver les terrains agricoles (réduction de l'artificialisation des sols de -50 % / 10 années précédentes - orientation « développer une économie locale »
Plan d'actions	<p>(Phase 2. De l'idée au projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le cadre du projet • Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, la gouvernance, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - un projet d'agriculture et d'alimentation locale a toute sa place dans le plan d'actions du CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage 	<ul style="list-style-type: none"> - un projet d'agriculture et d'alimentation locale a toute sa place dans le plan d'actions- PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, 	<p>Règlement et zonage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - secteurs agricoles en A / Ap - limiter les STECAL - reclasser certaines parcelles AU au précédent PLUi en A

<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les opportunités et/ou expérimenter <p>(Phase 3. Du projet à la création d'activité)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le porteur de projet et le collectif à formaliser l'organisation, l'écosystème, le modèle économique et juridique. • Potentielle nouvelle mobilisation d'outils de financement. 	<p>politique, un suivi, une valorisation, ainsi qu'une obtention de financement facilitée</p> <p>- intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs de l'agriculture, de l'alimentation...)</p> <p>correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser</p>	<p>un suivi, une valorisation</p> <p>- intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs de l'agriculture, de l'alimentation...)</p> <p>correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser</p>	<p>en l'absence de projet urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas être trop restrictif sur la destination des espaces dégradés pour favoriser la mixité des fonctions - prévoir des emplacements réservés pour implanter des installations d'intérêt général <p>OAP « commerces de proximité » pour définir les localisations préférentielles des commerces</p>
	<p>- Financements: consulter la plate-forme Aides territoires https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ et le site de la Région.</p>		
